

Séance du 10 septembre 2014

à 20h30

Convocation du 04.09.14 affichée le 04.09.14

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Yves FAUTRAT, Juliette HURLOT, Pascal BIGARD, Emmanuel LEHMANN, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENTS : Jean-Michel COSTARD et Mickaël HUET, (excusés)

SECRETAIRE de SEANCE : Pascal BIGARD

ABRIBUS

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil général a installé un nouvel abribus scolaire près de l'église et, aménagé les abords.

L'abribus et l'aménagement ont été pris en charge par le conseil général, qui a estimé le coût à 3 200 € HT.

Il présente ensuite la convention proposée par le conseil général.

Muriel Laine ajoute que tous les enfants qui empruntent le bus scolaire doivent porter le gilet jaune de sécurité, dès la montée dans le car.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention et donne pouvoir au maire pour la signer ainsi que tous les avenants qui s'y rattachent.

PARKING DE LA MAIRIE

Les travaux des lots 1 et 2 sont terminés.

Il reste à réaliser le dallage au pied des marches de la nouvelle entrée de la mairie par Nicolas Fleury (944,45 HT), l'engazonnement, la transformation d'une fenêtre de la salle en porte d'entrée côté parking.

Le Maire informe le conseil que le parking n'a pas encore été ouvert aux véhicules car la faible pluviométrie ne permet pas au terrain de se stabiliser cependant, des petites ravines apparaissent. Par ailleurs, le parking devant être intégré à la voirie communale, il propose de le goudronner ; environ 25 000 € en enrobé et 8 000 € en bicouche avec reprofilage et compactage. Le Maire précise que les routes communales sont en bicouche.

Pascal Bigard demande pourquoi l'entreprise prévoit un reprofilage et compactage alors que le parking n'a pas encore été ouvert aux véhicules.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour un revêtement en bicouche.

Handi Green garanti des plantes locales, donc acclimatées pour les espaces verts du parking. Un devis sera demandé à M. Thierry Marais. Handi Green réalisera l'engazonnement et posera une bâche sur les autres espaces verts.

Le Conseil Municipal, modifie le budget 2014 comme suit :

Article 2315/45 : + 6 000 €	Article 617 : - 6 000 €
	Article 023 : + 6 000 €
	Article 021 : + 6 000 €

REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 octobre au restaurant « Le Moderne » à Barfleur.

Juliette Hurlot souhaite que les aînés puissent s'asseoir à la place de leur choix.

BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire et le conseil étudient les sujets qui seront abordés dans le bulletin 2015.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Muriel Lainé a distribué dans toutes les maisons l'édito de la Communauté de Communes

« l'assainissement, les subventions et les aides de l'Agence de l'Eau ».

La commission travaux étudiera l'affaissement du talus de la propriété de Sébastien Hébert au village du Haut Boscq.

Le devis pour le remplacement de la dalle du lavoir du Hameau Ricard, qui est cassée, est de 714 €.

Le vendredi 5 décembre, les marcheurs du Téléthon s'arrêteront à la mairie de Clitourps avant de poursuivre leur chemin vers St Pierre Eglise. Des boissons et des gâteaux leur seront offerts.

Jean-Yves Fautrat informe le conseil que la chasse de l'Epine a été jadis goudronnée ; c'est pourquoi les cailloux ne restent pas sur le chemin. Il ajoute qu'une remorque de cailloux a été donnée à Denis Lamare, qui les étalera dans la chasse des Drouveries. Il suggère de tondre la chasse du gris caillou, au village du Prieuré, tous les deux ans. Celle du Haut Boscq sera débroussaillée prochainement.

Emmanuel Lehmann signale que la chasse, en face la Vierge de Grinthéville, commence à être envahie par les broussailles. La chasse est très peu fréquentée.

Jean-Yves Fautrat informe le conseil que le matériel nécessaire à la réalisation d'un socle au pied des éoliennes est arrivé et entreposé dans le hangar d'Hubert Lepoittevin.

Jean-Yves Fautrat explique les travaux réalisés par Jérôme Le Marinel, adjoint technique. Il propose de lui faire repeindre les fenêtres de la mairie et de l'ancien logement, côté parking. Le conseil donne son accord.

Pascal Bigard, signale des trous en formation rue de Grinthéville, souligne la législation en vigueur concernant les canons effaroucheurs d'oiseaux utilisés par les agriculteurs, informe le conseil que l'ancien coq de l'église sera réparé pour la fin de cette année.

Le Noël des enfants aura lieu le 20 décembre. Il sera préparé par Muriel Lainé.

L'Etat versera à la commune la somme de 1350 € au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal FPIC, pour l'année 2014.

La séance est levée à 23h00.